

**Précisions relatives à l’utilisation de la grille d’évaluation**

|  |
| --- |
| La grille d’évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d’évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.Les évaluateurs sont selon les cas : les membres des corps d’inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l’inspection générale de l’éducation nationale ; les chefs d’établissement ; les responsables de l’autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré. **Elle est utilisée en autant d’exemplaires qu’il y a d’évaluateurs.**La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d’items caractérisant les compétences attendues à l’issue de l’année de stage. Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l’acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l’année de stage. L’ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d’exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l’être. En tout état de cause, chaque item qui fait l’objet d’une évaluation, est renseigné par une croix dans l’une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.Certains items concernent particulièrement les chefs d’établissement.En cas d’avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l’avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.  |

Fiche n° 12

Grille d’Évaluation du professeur DOCUMENTALISTE stagiaire

Nom et prénom du stagiaire : Établissement :

Concours de recrutement :Discipline :

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **la déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel*** (1)Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d’envisager l’entrée dans le métier du professeur documentaliste stagiaire
* (2)Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n’est pas suffisant pour permettre l’entrée dans le métier du professeur documentaliste stagiaire

***CC*** : compétences communes. |

 |
| **Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction** |  **Suffisamment acquises (1)**  | **Insuffisamment acquises(2)**  |
| CC1 Faire partager les valeurs de la République |  |  |
| CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'écoleCC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques |  |  |
| * Respecte et fait respecter les principes d’égalité, de neutralité, de laïcité, d’équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
 | □ | □ |
| * Répond aux exigences de ponctualité, d’assiduité, de sécurité et de confidentialité
 | □ | □ |
| * Adopte une attitude et un positionnement d’adulte responsable au sein de l’établissement
 | □ | □ |
| * Fait preuve de respect à l’égard des élèves et des membres de la communauté éducative
 | □ | □ |
| * Fait respecter le règlement intérieur
 | □ | □ |
| Observations : |  |  |
| **Compétences relationnelles, de communication et d’animation favorisant la transmission, l’implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement**  | **Suffisamment acquises (1)** | **Insuffisamment acquises(2)** |
| CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communicationCC10. Coopérer au sein d'une équipe |  |  |
| CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative |  |  |
| CC12. Coopérer avec les parents d'élèvesCC13. Coopérer avec les partenaires de l'écoleD4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international |  |  |
| * Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
 | □ | □ |
| * Participe au travail d’équipe
 | □ | □ |
|  |  |  |
| * Adopte une attitude favorable à l’écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
 | □ | □ |
| * Participe aux différentes instances et conseils
 | □ | □ |
| * Connaît et contribue à la mise en œuvre de la politique d’ouverture de l’établissement sur son environnement
 | □ | □ |
| * Connaît et participe à sa mesure aux actions culturelles et éducatives mises en place dans l’établissement
 | □ | □ |
| Observations : |  |  |
| **Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique** | **Suffisamment acquises (1)** | **Insuffisamment acquises(2)** |
| D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propresà l'éducation aux médias et à l'informationD2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définirD3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement |  |  |
| * Maîtrise les éléments clés de l’éducation aux médias et de l’information et notamment les aspects juridiques et réglementaires. Les met en œuvre avec les élèves
 | □ | □ |
| * Identifie les savoirs et savoir-faire fondamentaux à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels
 | □ | □ |
| * Prend en charge à sa mesure la gestion et l’organisation du centre de ressources de documentation et d’information
 | □ | □ |
| **Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d’apprentissage et d’accompagnement des élèves**  | **Suffisamment acquises (1)** | **Insuffisamment acquises(2)** |
| CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissageCC4 Prendre en compte la diversité des élèvesCC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation |  |  |
|  |  |
| * Encadre les élèves et fait preuve de vigilance à l’égard des comportements inadaptés et sait adapter le niveau d’autorité attendu à la situation
 | □ | □ |
| * Instaure un climat serein et de confiance en particulier au sein du CDI
 | □ | □ |
| * Encourage et valorise les élèves
 | □ | □ |
| * Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d’y parvenir et donne du sens aux démarches et aux apprentissages
 | □ | □ |
|  |  |  |
| * Dans le cadre de projets pédagogiques, prépare en amont les séquences et les inscrit dans une progression réfléchie
 | □ | □ |
| * Prend en compte la diversité des élèves et s’assure de l’adéquation des propositions pédagogiques avec le niveau des élèves
 | □ | □ |
| Observations : |  |  |
| **Compétences relatives à l’usage et à la maîtrise des technologies de l’information de la communication** | **Suffisamment acquises (1)** | **Insuffisamment acquises(2)** |
| CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier |  |  |
| * Utilise les outils numériques mis en place dans l’établissement
 | □ | □ |
| * Contribue à l’usage des outils numériques par les élèves pour leurs apprentissages
 | □ | □ |
| * Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
 | □ | □ |
| **Compétences d’analyse et d’adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions inhérentes au métier et à son environnement.** | **Suffisamment acquises (1)** | **Insuffisamment acquises(2)** |
| CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel |  |  |
| * Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d’encadrement et les formateurs tuteurs et s’efforce d’améliorer sa pratique
 | □ | □ |
| * Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités
 | □ | □ |
| Observations : |  |  |

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation : □

Avis défavorable à la titularisation : □

Qualité de l’évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Rapport du corps d’inspection à annexer à la grille selon les situations.